

BUREAU SYNDICAL DU 25 JUILLET 2016

L'an 2016, 25 juillet à 9h30, s'est réuni, à Mauves, sous la présidence de M. Jacques GENEST, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent
CHAPUIS G. (VP)	x			NURY D.		X	
VALLA M.(VP)	x			ORIVES E.	X		
COUDENE P. (VP)	x			VERNEY C.	x		
BULINGE J-P. (VP)	x			ROUVEYROL B.	x		
LEYNAUD J. (VP)	X			ARNAUD R.	X		
XAVIER P. (VP)	x			ROCHETTE D.	X		
CIVIER S. (VP)	x			TALAGRAND M.	X		
SABATIER R.(VP)	X			TESTON J.	X		
MURE I. (VP)	X			AMRANE O.		x	
RIVIER P.	x						
DEBARD J-P	x						

Jacques GENEST, accueille les membres du Bureau et excuse les absents

Le quorum est atteint

Rappel agenda Président

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Situation Budgétaire
- 2- Trésorerie
- 3- Paiements ER
- 4- Subventions : EP – BF – FT
- 5- MOT EP et Coordination
- 6-Chaufferie Bois Les Vans
- 7-étude de faisabilité multi énergie pour les serres de Cruas ainsi qu'une demande de subvention à l'ADEME pour son financement
- 8- Cartes d'achat DGS et DAF en lieu et place de la régie
- 9- RH : Titularisation Fabrice Colomban au 1^{er} janvier 2017, Mission de documentaliste pour un an à compter du 1^{er} janvier 2017 et renouvellement poste DGS
- 10- Divers

DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :

- Chaufferie Bois Les Vans
- étude de faisabilité multi énergie pour les serres de Cruas ainsi qu'une demande de subvention à l'ADEME pour son financement
- RH : Titularisation Fabrice Colomban au 1^{er} janvier 2017, Mission de documentaliste pour un an à compter du 1^{er} janvier 2017 et renouvellement poste DGS

1- FINANCES

BUREAU DU LUNDI 25 JUILLET 2016

SITUATION BUDGETAIRE

INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	31/12/15	BP 2016	13/07/16
DEPENSES	204 - SUBVENTIONS	1 795 961,00 €	4 060 000,00 €	2 501 059,44 €
	21 - ACQUISITIONS	123 830,15 €	250 120,00 €	101 414,51 €
	23 - TRAVAUX	15 375 211,00 €	14 000 000,00 €	9 047 891,78 €
	458- MOT	4 093 694,26 €	12 399 697,00 €	2 711 990,82 €
RECETTES	10 - DOTATIONS ET RESERVES	9 030 534,00 €	4 197 007,57 €	4 147 007,57 €
	13 - SUBVENTIONS	8 807 560,00 €	8 410 000,00 €	5 234 674,49 €
	458- MOT	3 970 695,95 €	19 247 518,00 €	4 787 269,41 €

FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	31/12/15	BP 2016	13/07/16
DEPENSES	DEPENSES	6 407 248,65 €	11 597 500,00 €	4 195 096,01 €
	73 - TCCFE	7 516 622,00 €	7 300 000,00 €	3 933 921,09 €
	75 - Redevances	1 821 523,00 €	1 720 000,00 €	1 853 509,51 €
	77 - Produits exceptionnels - Pénalités entreprises	198 068,00 €	50 000,00 €	81 077,14 €

Encaissement redevances au 31/07/2016

Traitement acompte FACE en cours pour 1,2M€, demande avance 10% 2016 en instance probabilité de versement en septembre

BUREAU DU LUNDI 25 JUILLET 2016

TRÉSORERIE SDE 07

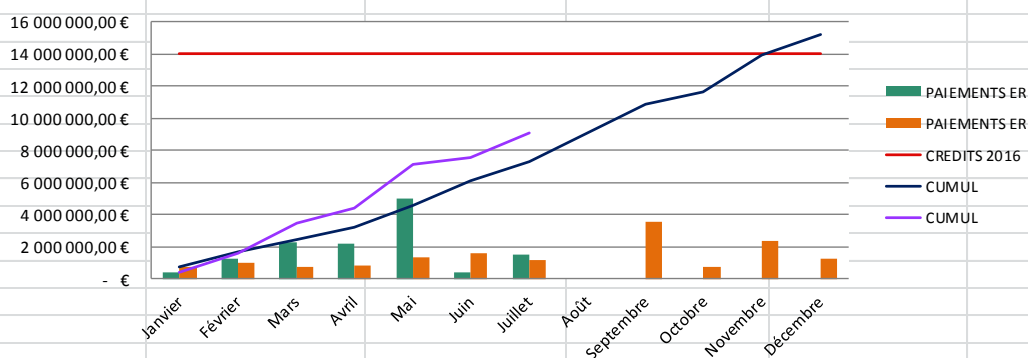
MOIS	2016	2015	2014	2013	2012
JANVIER	1 763 332,58	2 626 856,00 €	2 298 864,00 €	3 161 689,00 €	604 056,00 €
FEVRIER	1 213 576,69	2 163 924,00 €	1 033 459,00 €	2 309 044,00 €	627 985,00 €
MARS	762 498,01	2 798 495,00 €	2 518 927,00 €	5 127 466,00 €	3 378 486,00 €
AVRIL	806 205,41	1 411 938,00 €	785 704,00 €	3 698 750,00 €	2 230 243,00 €
MAI	1 280 075,10	1 464 022,00 €	2 975 040,00 €	2 732 227,00 €	2 326 020,00 €
JUIN		333 967,72 €	4 999 010,00 €	1 894 635,00 €	3 764 538,00 €
JUILLET	1 450 331,96	3 487 786,00 €	2 800 680,00 €	3 198 168,00 €	3 556 620,00 €
AOUT			3 463 535,00 €	5 537 863,00 €	4 702 413,00 €
SEPTEMBRE		2 871 748,91 €		4 574 886,00 €	5 951 197,00 €
OCTOBRE		2 377 660,00 €	3 657 389,00 €	4 266 827,00 €	5 818 560,00 €
NOVEMBRE		1 616 261,20 €	1 965 542,00 €	2 800 251,00 €	3 792 919,00 €
DECEMBRE		1 622 479,00 €	3 052 933,00 €	3 079 682,00 €	3 501 069,00 €
DEPENSES A VENIR				LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE	
Factures attente paiement TP		859 884,59 €		Initiale	1 000 000,00 €
Demandes d'acompte à régler		75 487,19 €		Utilisée 07/16	0,00 €
	TOTAL	935 371,78 €		Disponible	1 000 000,00 €
				LIGNE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE	
				Initiale	1 500 000,00 €
				Utilisée 07/16	0,00 €
				Disponible	1 500 000,00 €

2- TRAVAUX

BUREAU DU LUNDI 25 JUILLET 2016

PAIEMENTS TRAVAUX ER

	2015		2016		CREDITS 2016
	PAIEMENTS ER	CUMUL	PAIEMENTS ER	CUMUL	
Janvier	721 547,39 €	721 547,39 €	376 396,92 €	376 396,92 €	14 000 000,00 €
Février	972 564,92 €	1 694 112,31 €	1 221 041,08 €	1 597 438,00 €	14 000 000,00 €
Mars	697 288,66 €	2 391 400,97 €	2 255 973,92 €	3 477 015,00 €	14 000 000,00 €
Avril	822 878,35 €	3 214 279,32 €	2 176 636,67 €	4 432 610,59 €	14 000 000,00 €
Mai	1 312 936,47 €	4 527 215,79 €	4 952 953,10 €	7 129 589,77 €	14 000 000,00 €
Juin	1 554 638,68 €	6 081 854,47 €	413 827,51 €	7 543 417,28 €	14 000 000,00 €
Juillet	1 185 203,00 €	7 267 057,47 €	1 504 474,50 €	9 047 891,78 €	14 000 000,00 €
Août					14 000 000,00 €
Septembre	3 575 088,05 €	10 842 145,52 €			14 000 000,00 €
Octobre	740 904,16 €	11 583 049,68 €			14 000 000,00 €
Novembre	2 376 120,83 €	13 959 170,51 €			14 000 000,00 €
Décembre	1 249 101,00 €	15 208 271,00 €			14 000 000,00 €



3- SUBVENTIONS

Synthèse Attribution Subventions

	EP ÉCLAIRAGE PUBLIC	BF BALLONS FLUOS	FT TÉLECOM	CEE
BUDGET PROGRAMME 2016	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
BUREAU DU JOUR :	138 711,00 €	140 034,00 €	11 356,00 €	6 508,01 €
CUMUL DEPUIS LE 01/01/2016	591 788,00 €	307 468,00 €	235 071,00 €	44 478,12 €
RESTES À ALLOUER :	908 212,00 €	1 192 532,00 €	264 929,00 €	455 521,88 €

4- ECLAIRAGE PUBLIC

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
160142E	LABEAUME	Extension EP Parking	6 645,49 €	3 323,00 €
160135E	PRIVAS	Remplacement luminaires en leds	41 664,69 €	18 499,00 €
160134E	ST ANDRE EN VIVARAIS	Mise en place d'une commande EP pour coupure de nuit	1 182,00 €	591,00 €
160133E	LYAS	Complément au dossier 2015/11 (Annexe financière modificative à la convention)	1 699,79 €	850,00 €
160132E	ORGNAC L'AVEN	Complément au dossier 2015/7 (Annexe financière modificative à la convention)	7 176,08 €	3 588,00 €
160131E	CREYSSEILLES	EP 14/0329 - (Trv Coord. Extension BT Le Fémeil)	1 367,97 €	684,00 €
160130E	VALLON PONT D'ARC	Complément au dossier 2015/6 - (EP 14/0008 - Trx Coord. Mise en discrétion BT/P	11 651,69 €	3 496,00 €
160127E	ROIFFIEUX	Complément au dossier 2015/6 - (EP 14/0131 - Trx Coord. Dissimulation des réseai	3 672,96 €	1 836,00 €
160126E	LAMASTRE	Installation d'un projecteur à la fontaine Place Seignobos	803,00 €	402,00 €
160125E	BOGY	Remplacement de projecteurs	746,00 €	373,00 €
160123E	ST PERAY	EP Aménagement du chemin de Beauregard	6 004,00 €	1 801,00 €
160119E	ALISSAS	EP Route de Pontillard	700,00 €	210,00 €
150159E	LE ROUX	EP 15/0038 - (Trx Coord. Extension BT/Le ROUX parcelle A 570)	1 662,89 €	831,00 €
TOTAUX H.T.			337 088,43 €	138 711,00 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
160168E	LALOUVESC	Remplac. BF : Rue des Cévennes et rue des Alpes 2ème Tranche	29 921,12 €	14 961,00 €
160165E	ST ETIENNE DE VALOUX	Remplac. BF :	1 784,73 €	892,00 €
160148E	AIZAC	Remplac. BF :	23 820,20 €	11 910,00 €
160147E	ASPERJOC	Remplac. BF :	38 073,68 €	17 422,00 €
160145E	MEYRAS	Remplac. BF :	30 637,41 €	15 191,00 €
160144E	GRAS	Remplac. BF :	15 056,16 €	7 528,00 €
160143E	LABASTIDE SUR BESORGUES	Remplac. BF :	38 649,85 €	17 595,00 €
160141E	MONTSELGUES	Remplac. BF :	2 962,63 €	1 481,00 €
160140E	ST CLAIR	Remplac. BF :	24 411,62 €	12 206,00 €
160139E	ST MAURICE EN CHALENCON	Remplac. BF :	16 487,62 €	8 244,00 €
160138E	ST THOME	Remplac. BF :	1 525,04 €	763,00 €
160137E	VESSEAUX	Remplac. BF : 1ère Tranche	33 879,00 €	16 164,00 €
160136E	ST JEAN DE MUZOLS	Remplac. BF : 1ère Tranche	30 500,00 €	15 150,00 €
160122E	ST ANDEOL DE FOURCHADES	Remplac. BF : Complément au dossier 2016/3 (Annexe financière modificative à la	551,38 €	276,00 €
160121E	LE BEAGE	Remplac. BF : Complément au dossier 2015/3 (Annexe financière modificative à la	502,80 €	251,00 €
TOTAUX H.T.			288 763,24 €	140 034,00 €

5- France TELECOM

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
160052T	PRADONS	Complément au dossier 2012/6 - (FT 11/0135 - Trx Coord. Mise en discrétion	7 136,58 €	3 568,00 €
160051T	FABRAS	Complément au dossier 2015/11 - (FT 14/0020 - Trx Coord. Enf. BT Poste l	1 879,60 €	940,00 €
160050T	LE TEIL	Complément au dossier 2015/9 - (EP 13/0299 - Trx Coord. Dissimulation R	870,99 €	218,00 €
160049T	THORRENC	Complément au dossier 2016/3 - (FT 11/0138 - Trx Coord. Diss. Hameau d	2 404,00 €	1 202,00 €
160048T	ST ALBAN AURIOLLES	Complément au dossier 2016/3 - (FT 13/0152 - Trx Coord. Enf. BT Quartier	634,68 €	317,00 €
160047T	GUILHERAND-GRANGES	Complément au dossier 2016/5 - (FT 14/0242 - Trx Coord. Dissimulation Ir	2 276,19 €	569,00 €
160043T	LABASTIDE DE VIRAC	Complément au dossier 2012/6 - (FT 10/0213 - Trx Coord. Dissimulation re	8 630,69 €	4 315,00 €
160040T	ROIFFIEUX	Complément au dossier 2015/8 - (FT 14/0131 - Trx Coord. Dissimulation d	908,97 €	227,00 €
TOTAUX H.T.			24 741,70 €	11 356,00 €

6-CEE

DOSSIER N°	INSEE	COLLECTIVITE	LIBELLE	FACTURE H.T.	SUBVENTION	DECISION BUREAU
15-0005CEE	87	FABRAS	Complément au dossier 15-0005CEE	12 887,12 €	1 868,64 €	
16-0046CEE	292	ST ROMAIN D'AY	Remplacement des menuiseries à la maison des associations	4 897,00 €	2 448,50 €	
15-0030CEE	96	GLUIRAS	Rénovation thermique d'un bâtiment communal	4 369,74 €	2 184,87 €	
TOTAL H.T.				22 153,86 €	6 502,01 €	

7-MDE

MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CEATION D'UNE CHAUFFERIE AUTOMATIQUE AU BOIS DÉCHIQUETÉ ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR À LES VANS

Le Président informe le bureau des caractéristiques du projet de construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur bois-énergie à Les Vans, dont la maîtrise d'ouvrage revient à la commune.

Ce projet avait été initié par la commune dès 2007 avec notamment la réalisation par un bureau d'études en 2014 d'une étude de faisabilité.

Ainsi dans le cadre de la construction, confiée au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA), de la nouvelle école maternelle et de l'aménagement des espaces publics se trouvant autour, la commune a souhaité réactiver ce projet qui pourrait alimenter un ensemble de bâtiments communaux et intercommunaux.

Le Président indique au bureau, que dans le cadre de l'adhésion de la commune à la compétence facultative « maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagés », il a été proposé la réalisation d'une étude de faisabilité complémentaire et ce au regard des nouveaux besoins en énergie des bâtiments et des évolutions du périmètre.

Ainsi cette étude réalisée en juin dernier par le cabinet ALPHA JM met en avant l'intérêt technico économique de la réalisation de cet ouvrage qui aurait pour vocation de chauffer :

- une première zone constituée de l'ancienne école maternelle située sur la parcelle cadastrale A 3114, de l'actuel centre d'accueil/Musée situé sur la parcelle cadastrale A 2139, du gymnase intercommunal situé sur les parcelles cadastrales A 4058 et A 2072, des futurs vestiaires du foot/salle d'activités danse situés sur la parcelle A 4058, de l'école primaire/médiathèque intercommunale/cantine située sur la parcelle A 861, de la Maison des Associations située sur la parcelle A864 et de la future école maternelle qui sera située sur la parcelle A 2142 ;
- et une deuxième zone constituée de Caserne des pompiers située sur les parcelles A 2576 et A 2577 et des futurs logements ADIS situés sur les parcelles A 1575 et A 1579.

L'implantation des ouvrages étudiée en phase d'étude de faisabilité se situe sur la parcelle cadastrale A 0858.

Le montant de l'investissement concernant l'opération de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur jusqu'aux sous-stations a été estimé, au stade de cette étude de faisabilité complémentaire à 448 383 euros H.T. comprenant les travaux et les frais de maîtrise d'œuvre, auquel il faut ajouter 10% pour imprévus, soit un investissement retenu de 493 221 euros H.T.

Le Président indique que le Syndicat interviendra en qualité de mandataire d'ouvrage pour la réalisation de cette opération, pour le compte de la commune de Les Vans maître d'ouvrage de la chaufferie et du réseau de chaleur au bois-énergie, selon les dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 198 relative à la maîtrise d'ouvrage publique. Le mandat ne fait pas l'objet d'une mise en concurrence car la rémunération du SDE07 est plafonnée à 24 000 euros H.T.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 495 463 euros H.T dont 493 221 euros H.T. d'investissement retenu et 2 242 euros H.T. de prévisions des frais divers engagés par le SDE07 (frais de reprographie, de publicité, ...).

Ainsi, la rémunération du SDE07 dans le cadre de l'exercice de cette mission de mandataire de maîtrise d'ouvrage est fixée à 3% du montant prévisionnel du projet, soit une rémunération de 14 864 euros H.T.

Le Président précise que la commune a déjà obtenu des accords de participation de l'Etat et du Département à hauteur de 101 500 euros pour l'Etat dans le cadre de l'Appel à Projets Investissement Public Local et 80 000 euros pour le Département dans le cadre de l'Appel à Projets Ardèche Durable 2015. La commune a également répondu à

l'Appel à Projets Energies Renouvelables et Innovations de la Région avec une aide sollicitée, mais non validée ce jour, de 128 829 euros.

Le Président propose d'accepter l'application de la convention de mandat présentant les caractéristiques précises de l'intervention du Syndicat.

En ce qui concerne les conditions financières de la réalisation de cette opération, la convention prévoit que le maître d'ouvrage s'engage à assurer le financement de cette opération selon un plan de financement prévisionnel et un échéancier des dépenses et des recettes prévisionnels.

En ce qui concerne les subventions, le maître d'ouvrage percevra directement l'ensemble des subventions sollicitées pour la réalisation de cette opération.

Dès que la réception des ouvrages aura été prononcée, la commune réalisera elle-même la gestion complète, l'exploitation, l'approvisionnement et le fonctionnement des installations collectives soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataires de service qu'elle rémunèrera.

Le bureau syndical :

- **DÉCIDE que le SDE07 intervienne comme mandataire d'ouvrage de la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de LES VANS pour un montant total de 510 327 euros H.T. dont 14 864 euros H.T. de rémunération du mandataire,**
- **DÉCIDE de réaliser la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations associées ainsi que du marché de travaux en procédure adaptée conformément aux dispositions relatives au décret du 1^{er} août 2006,**
- **DONNE POUVOIR au Président pour signer la convention de mandat avec la commune de LES VANS ainsi que toutes pièces à intervenir,**

▪ **ETUDE DE FAISABILITE MULTIENERGIE CRUAS**

Le Président informe le bureau de la problématique de l'alimentation, par la centrale nucléaire EDF Cruas-Meysse, en eau tiède des serres de Cruas.

Depuis 1988, un réseau d'eau tiède assure les besoins de chauffage des serres de Cruas, représentant ainsi environ 9 hectares de serres exploitées.

Ce réseau permet de valoriser une partie de la chaleur dite « fatale », générée par les circuits tertiaires des condenseurs des tranches 3 et 4, et fonctionne en circuit ouvert avec un rejet dans le milieu naturel sans aucun traitement spécifique.

Afin de respecter la réglementation, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a demandé à EDF d'installer des centrales de traitement des eaux tièdes permettant d'agir sur le risque de la légionellose lié au programme de remplacement pluriannuel des condenseurs de l'ensemble des tranches. Ainsi une centrale de traitement pour les tranches 3 et 4 devrait très prochainement être mis en service et injecter dans ces eaux tièdes des additifs chimiques – eau de javel et ammoniacque.

Ainsi, afin d'éviter tout risque de contamination – légionnelle ou produits chimiques - des eaux tièdes utilisées par les serristes et sur demande de l'ASN, cette alimentation a été coupée par EDF courant juin dernier privant ainsi de chauffage l'ensemble des serristes et ce dès la prochaine saison de chauffe 2016/2017.

Le Président informe le bureau que sur demande de la Préfecture de l'Ardèche, des réunions ont eu lieu avec l'ensemble des intervenants – ASN, EDF, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),

communes de CRUAS/MEYSSE, communauté de communes, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Direction Départementale des Territoires et le SDE07.

Le Président précise que l'ADEME a mandaté un bureau d'études pour la réalisation d'une pré étude visant à déterminer une solution provisoire permettant d'assurer les besoins en chaleur des serristes pour l'hiver prochain. Les conclusions sont attendues avant la fin du mois de juillet 2016.

Par ailleurs, le Président rappelle la volonté du syndicat d'être un acteur incontournable dans la transition énergétique des territoires. Ainsi, le Président propose au bureau de missionner un bureau d'études afin de réaliser une étude de faisabilité multi-énergies permettant d'assurer les besoins en chauffage des serres ainsi que des bâtiments communaux, intercommunaux et privés se trouvant dans le périmètre du site de la centrale.

Le Président indique que l'ADEME, dans le cadre de sa politique de soutien dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et de l'utilisation des énergies fatales et renouvelables, peut participer financièrement à sa réalisation à hauteur de 70% maximum de son coût plafonné 100 000 euros HT.

D'autre part, la communauté de communes Barrés-Coiron s'est engagée à participer au financement de cette étude.

Sur la base des échanges avec l'ADEME, Le coût d'une telle étude pourrait se situer entre 12 et 25 000 euros HT.

Le bureau syndical :

- **DÉCIDE de mandater un bureau d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité multi-énergies pour le chauffage des serres et des bâtiments se trouvant autour du périmètre de la centrale EDF Cruas/Meysse et ce pour une enveloppe prévisionnelle de 25 000 euros HT,**
- **AUTORISE le Président à signer le marché correspondant à cette étude,**
- **AUTORISE le Président à faire une demande de subvention à l'ADEME au taux maximal pour la réalisation de cette étude,**
- **DONNE POUVOIR au Président pour signer la convention de participation avec la Communauté de communes Barrés-Coiron ainsi que toutes pièces à intervenir.**

8- RESSOURCES HUMAINES

▪ OUVERTURE DE POSTE DE REDACTEUR

Le Président présente aux membres du bureau la proposition de recruter un comptable afin d'assurer la continuité du service notamment dans un contexte d'augmentation des attributions du SDE 07.

Le poste à créer est du cadre d'emploi de rédacteur (catégorie B).

▪ RECRUTEMENT D'UNE DOCUMENTALISTE

Depuis un an le SDE a engagé un travail d'archivage de ces documents représentant 50 ans d'archives.

Afin de mener à bien cette mission, il est nécessaire à présent de recruter une documentaliste pour former de l'ensemble du personnel pour le suivi et le classement des documents.

Parallèlement à cette tâche il convient aussi de mettre en place la Gestion Electronique des Documents (GED).

▪ CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PAR ASSIMILATION DU SDE 07 A UNE COMMUNE DE 80.000 A 150.000 HABITANTS

1 - Par délibération du 9 juillet 2012, le Comité syndical a créé un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS) par assimilation du SDE 07 à une Commune de 40.000 à 80.000 habitants. Cet emploi de direction correspondait aux besoins et nécessités du moment.

2 - Le SDE 07 doit toutefois faire le constat que ses compétences n'ont cessé de s'élargir au fil des ans et libre à chacun de s'en réjouir. Le Syndicat intervient désormais pour le compte des 339 communes du département (ce qui représente plus de 300.000 habitants) dans des domaines aussi divers que ceux de l'électricité, du gaz, de l'énergie (avec une entrée récente au capital de la SEM Energie Rhône Vallée), de l'éclairage public, des communications électroniques (...). Toutes sections confondues, le budget du SDE 07 est de 64 M€ en 2015 et il apparaît que l'établissement est devenu, au travers de ses marchés publics, l'un des principaux acteurs publics du département (19 M€ en 2015). Les moyens humains se sont adaptés à cette montée en puissance du syndicat qui peut aujourd'hui compter sur le concours de 30 agents hautement qualifiés (78 % appartiennent aux catégories A et B).

3 - Sauf à vouloir ralentir le SDE 07 dans sa progression et à fermer les yeux sur les enjeux auxquels il est aujourd'hui confronté, le moment est venu de reconsidérer l'emploi de direction créé en juillet 2012 pour l'adapter à la réalité des missions et des responsabilités qui sont désormais les siennes. En vertu des dispositions des décrets n°88-546 du 6 mai 1988 (art. 1 d), n°87-1101 du 30 décembre 1987 (art. 1 II f), n°2000-954 du 22 septembre 2000 (art. 1), les syndicats mixtes (fermés) peuvent être assimilés, pour la création de certains emplois, à des Communes de telle ou telle strate démographique en fonction de l'ensemble des critères que sont la compétence, l'importance du budget et le nombre (et la qualification) des agents à encadrer.

4 - Au regard des conditions ainsi posées, le SDE 07 doit être désormais assimilé, pour la création de son nouvel emploi fonctionnel de DGS, à une Commune de 80.000 à 150.000 habitants, ce qui le mettrait au niveau des syndicats d'énergies comparables. Cet emploi aura vocation à être pourvu par un administrateur territorial en détachement ou dans le cadre du recrutement direct prévu à l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au regard de ce qui précède, il vous est proposé de créer, selon les modalités ci-dessus précisées, un nouvel emploi fonctionnel de Directeur Général des Services par assimilation du SDE 07 à une Commune de 80.000 à 150.000 habitants.

Ainsi, et si tel est votre avis, je vous demanderais, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34, 47 et 53,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, et notamment son article 1 II f,

Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 1 d,

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux, et notamment son article 1,

- Vu la délibération du Comité syndical du 27 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau,
- Vu la délibération du Comité syndical du 9 juillet 2012 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services par assimilation du SDE 07 à une Commune de 40.000 à 80.000 habitants.
- Article 1 : Par délégation du Comité syndical, le Bureau crée un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services par assimilation du SDE 07 à une Commune de 80.000 à 150.000 habitants.
- Article 2 : Le Bureau syndical autorise son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à accomplir toutes les formalités requises par cette dernière.

